

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

2 – 2023 / N° 4

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 026-212603054-20230404-2_2023_4-DE

SEANCE du 4 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 1
Date de la convocation : 27.03.2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel,

Absents excusés : REBOUL Grégory donne procuration à ULIN Nicolas
VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
MANENT Corinne donne procuration à LASSAGNE Cécile

Objet : Epicerie ECO LEIMI : Avenant n°2 au bail administratif de biens immobiliers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer l'avenant n°2 avec Mme MERLE Amina représentant la SAS ECO LEIMI pour :

- Annuler l'avenant n°1 autorisant la sous location à Monsieur HUSSON Nicolas d'une partie de son local commercial situé 4 bis Avenue Marx Dormoy pour son activité de pâtisserie puisque cela n'a jamais été mis en place.
- Mettre à disposition la deuxième partie de la réserve soit une superficie totale de 24m2.

Le Conseil Municipal,

A la majorité et après en avoir délibéré :

- Décide d'annuler l'avenant n°1 signé le 23/11/2020.
- Accepte la mise à disposition de la réserve d'une surface totale de 24 m2.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.
- Dit que les autres articles du bail administratif restent inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

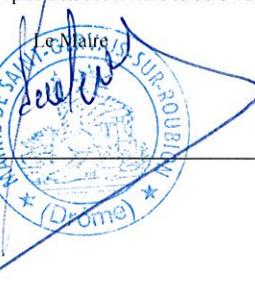
A St Gervais sur Roubion, le 06/04/2023

Le Maire
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 06/04/2023
Et de la réception en Préfecture le 06/04/2023

Le Maire



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 026-212603054-20230404-2_2023_3-DE

510

- D'engager toutes les démarches nécessaires à l'application de la majoration de la valeur locative et communiquer la liste des terrains constructibles à l'Administration des Impôts avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 06/04/2023

Le Maire
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 06/04/2023
Et de la réception en Préfecture le 06/04/2023

Le Maire

